

## Justificatif chantier Pour la réalisation d'ouvrages non-bâtiment

Au titre de l'article R.543-290-2 du Code de l'environnement

Raison sociale de la société attestant d'un usage exclu du champ d'application de la REP PMCB1 : \_\_\_\_\_  
N° SIRET de la société cliente : \_\_\_\_\_  
Code postal de la société cliente : \_\_\_\_\_  
Ville de la société cliente : \_\_\_\_\_  
Désignation du représentant légal de la société cliente : \_\_\_\_\_  
Nom du chantier : \_\_\_\_\_  
Adresse du chantier : \_\_\_\_\_  
Ville et Code postal du chantier : \_\_\_\_\_  
Date de début du chantier : \_\_\_\_\_ Date présumée de fin du chantier : \_\_\_\_\_  
Nom du MOA : \_\_\_\_\_  
Lot du chantier : \_\_\_\_\_  
N° d'affaire de contrat ou de devis : \_\_\_\_\_

- Je certifie sur l'honneur qu'est réalisé sur le chantier de destination de mes produits, un ouvrage de génie civil et de travaux publics exclus du champ d'application de la REP PMCB
- Je certifie sur l'honneur qu'il ne relève pas de l'une des catégories suivantes (soumises à l'éco-contribution) :
- Bâtiment : Un bien immeuble tel que défini au 20 de l'article L. 111-1 du code de la construction et de l'habitation
  - Terrain du bâtiment

Si le chantier se situe à l'étranger,

- Je certifie sur l'honneur que mon chantier est localisé à l'étranger (hors champ d'application de la REP)

Prénom, nom et fonction du signataire  
Date et signature

## Justificatif client Pour la réalisation d'ouvrages non-bâtiment

Au titre de l'article R.543-290-2 du Code de l'environnement

Raison sociale de la société attestant d'un usage exclu du champ d'application de la REP PMCB1 :

N° SIRET de la société cliente :

Code postal de la société cliente :

Ville de la société cliente :

Désignation du représentant légal de la société cliente :

N° NAF de la société cliente :

Je certifie sur l'honneur que ma société réalise des ouvrages de génie civil et de travaux publics exclus du champ d'application de la REP PMCB

Pour l'année civile, je m'engage à déclarer à mes fournisseurs, les chantiers réalisés en France qui relèvent des typologies suivantes et qui sont soumises à l'éco-contribution :

- Bâtiment : Un bien immeuble tel que défini au 20 de l'article L. 111-1 du Code de la construction et de l'habitation
- Terrain du bâtiment

Attestation à réaliser au plus tard à l'ouverture du chantier, avant livraison.

Valable sur l'année civile à partir de sa signature

Prénom, nom et fonction du signataire  
Date et signature